

INFORMATIONS

Vous pouvez retirer votre dossier de pré-inscription :

- Au secrétariat de la commune d'Arc les Gray.
- A la fédération départementale de Familles Rurales de Haute-Saône

Les dossiers de pré-inscription sont à retourner au bureau de la commune

Ou

au siège de la fédération départementale Familles Rurales avant

le 20 août 2018

Si vous souhaitez des renseignements, vous pouvez contacter la Directrice de la fédération Familles rurales :

Bénédicte CHOFARDET (FDFR)

47 rue Gérôme

70 000 Vesoul



☎ 03.84.97.18.21

Les partenaires

- *La Commune d'Arc-les-Gray.*
- *La Préfecture de Haute-Saône*
- *Le Conseil Départemental de Haute-Saône*
- *La Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône*
- *La MSA*



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

MICRO-CRECHE
ARC-LES-GRAY



OUVERTURE
LE 17 SEPTEMBRE 2018

Réunion d'information le mercredi
05 septembre à 20h30 à la Mairie
d'Arc les Gray

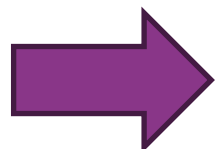


Association loi 1901, membre
du Mouvement
Familles Rurales.

Fédération Familles Rurales de Haute-
Saône
47 rue Gérôme 70000 Vesoul
Tél : 03-84-97-18-21
benedicte.chofardet@famillesrurales.org



Mairie d'Arc-les-Gray
3 place Sentupéry
70100 ARC LES GRAY
Tél : 03.84.65.14.14
mairie@arc-les-Gray.com



Vous souhaitez en savoir davantage
sur notre association ?
Consultez notre site internet :
www.famillesrurales.org

ACCUEIL

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au vendredi
De 7h00 à 18h30**

**Dans les locaux situés :
17 rue Louis Chauvau
à Arc les Gray**

(L'accès est commun à celui du Ram :
Relais Assistants maternels)

L'accueil régulier peut se faire à
temps plein ou à temps partiel.

➤ Temps partiel :

Inscription identique chaque
semaine (heures et demi- journées
fixes)

➤ L'accueil occasionnel : inscription ponctuelle **dans la limite des places disponibles.**

TARIFS

Ils sont définis par la CNAF (Caisse
nationale des Allocations Familiales).
Ils varient en fonction des ressources
et de la composition des familles.

A titre indicatif ils varient en
moyenne entre 0.20 € et 2.50 €.

Une micro-crèche, Qu'est-ce que c'est ?

La micro-crèche est un établissement d'accueil
d'une capacité de 10 enfants âgés de 0 à 3 ans.
Ils sont accueillis par des professionnels de la
petite enfance, de façon régulière ou
occasionnelle.



Du personnel qualifié

Un Référent Technique : (Educateur
Jeunes Enfants ou Puéricultrice). Sa
fonction : garante du projet pédagogique
et du règlement intérieur de la structure,
il accueille les parents et les enfants et
gère les inscriptions.

Du personnel éducatif : (Auxiliaire de
Puériculture, CAP Petite Enfance ou
assistant maternel)
Accueil et prise en charge des enfants, et
préparation des repas.

**Le personnel dispose des diplômes
et de l'expérience nécessaire pour
accueillir votre enfant dans les
meilleures conditions.**

Un projet adapté

Un projet adapté aux tout petits
dans un espace sécurisé.

Être disponible et accueillants, à
l'écoute des parents et des enfants.

Proposer et non imposer des activités
variées et adaptées à chacun.

Accompagner les enfants et les parents
dans la séparation en favorisant les
transitions entre la maison et la crèche
(doudou, transmissions orales et
écrites...)

Respecter les rythmes de chacun.

Favoriser l'autonomie dans tous les
moments de la vie quotidienne (repas,
hygiène...)

Echanger avec l'extérieur : accueil de
stagiaires, sorties pédagogiques...